

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR
 L'ACQUISITION D'UN CYCLE ORDINAIRE
 OU D'UN PEDELEC NEUF**

Nom	
Prénom	
Matricule	

Demande au profit de l'enfant mineur domicilié à la même adresse (min. 13 ans)	
Nom / prénom de l'enfant	
Matricule de l'enfant	

Numéro et rue		
Code postal et localité	L-	
Numéro de téléphone		
Courriel		

Nom de la banque		
Compte no. IBAN	LU	
Titulaire du compte		

Demande de subvention sollicitée pour : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cycle ordinaire neuf (Vélo) : 10% du prix d'achat (max. 100 Euro) <input type="checkbox"/> Cycle à pédalage assisté neuf (Pedelec*) : 10% du prix d'achat (max. 200 Euro)
--

Pièces justificatives à joindre :

- ✓ Une copie de la facture détaillée de l'achat avec les mentions suivantes : nom et adresse de l'acheteur ; marque, type et modèle du cycle ; la date de l'achat
- ✓ Une preuve de paiement

Par ma signature, je déclare que le cycle a été acheté pour mes propres besoins ou ceux de mon enfant mineur. La subvention est sujette à restitution, si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'administration communale.

_____, le _____.
 Lieu date

 Signature

[Lien internet vers le règlement](#)

Récapitulatif des conditions :

La présente demande de subvention communale peut être sollicitée par une personne physique.

Pour pouvoir bénéficier de la prime, le requérant doit être domicilié sur le territoire de la commune de Mondercange et ne pas avoir bénéficié de la présente prime au cours des 5 dernières années. Le requérant peut introduire une demande de prime au profit de ses enfants mineurs (min. 13 ans) domiciliés à la même adresse.

*Conformément au code de la route, le terme "cycle à pédalage assisté" désigne un véhicule routier à deux roues au moins qui est propulsé conjointement par l'énergie musculaire de la ou des personnes qui se trouvent sur ce véhicule et par l'énergie fournie par un moteur auxiliaire électrique. Dans le but d'assurer la cohérence avec la définition communautaire du cycle à pédalage assisté, la puissance du moteur électrique et la vitesse à laquelle l'alimentation du moteur est interrompue sont adaptées et fixées respectivement à 0,25 kW et à 25 km/h.

La présente demande est à introduire auprès du **Service Mobilité et sécurité routière** de la commune de Mondercange au plus tard 1 année après l'achat du cycle en question par e-mail (commune@mondercange.lu) ou par courrier à l'adresse suivante :

Administration Communale de Mondercange
Service Mobilité et sécurité routière
B.P. 50
L- 3901 MONDERCANGE

Réservé à l'Administration communale

Date d'entrée :

- Demande complète : montant alloué de**
- Demande incomplète : renvoyée le**

Motif :

Mondercange, le

Signature